

Assemblée communale ordinaire
Mardi 9 juin 2026
à 20.00 heures à la salle de spectacles

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 22 avril 2026.
2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2025 :
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 145'000.- HT pour la mise en place d'un monitoring (quantité et qualité) des sources intercommunales de Courtételle et Haute-Sorne. Compte tenu de la participation de la commune de Haute-Sorne et des subventions, la part à charge de Courtételle serait de Fr. 17'400.- HT. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
Financement : Emprunt bancaire, sous déductions des subventions.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement communal concernant la gestion des déchets.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les tarifs concernant la gestion des déchets.
6. Informations et divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée (point 1), les comptes (point 2) et les règlements (point 4 et 5) peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les règlements sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **lundi 8 juin 2026**.

Courtételle, le 8 mai 2026

Le Conseil communal